

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES ET FRANCOPHONIE

Jeudi 2 février 2012

De 14h30 à 17h30

COMTE-RENDU

Invités :

Eric Lebas, chargé de mission pour les relations avec les collectivités territoriales à l'Institut de France, expose l'histoire et les missions de cet organisme

Stéphanie Guyard, de la Délégation générale de la langue française et des langues de France au ministère de la Culture (DGLF.LF).

S'adressant à Eric Lebas, qui vient présenter l'Institut français, **Jacques Mercier** estime que la FNCC devrait plus faire bénéficier la question de la coopération internationale de son savoir-faire et lui demande ce que peut apporter la FNCC à l'Institut français et de quelle manière elle peut être associée à ses initiatives.

Eric Lebas. L'Institut français est un jeune établissement public (EPIC) placé sous la tutelle unique du ministère des Affaires étrangères dont il est le nouvel opérateur (alors que son prédécesseur, CulturesFrance, était sous double tutelle, Affaires étrangères et ministère de la Culture). Il a été créé dans le cadre d'une refonte de l'action culturelle extérieure voulue par Bernard Kouchner, alors ministre. Il répond à trois objectifs :

1. Rendre l'action culturelle extérieure plus lisible et plus compréhensible.

Le réseau français d'action culturelle extérieure est le plus important au monde. Il est composé des établissements culturels, des services culturels des ambassades et des alliances françaises (des structures très disparates, certaines se réduisant à un club de bridge, d'autres étant de très grande envergure, par exemple à New-York), soit 102 instituts, 125 annexes et 900 alliances françaises, l'ensemble étant réparti dans 160 pays. En comparaison, le réseau anglais est de 191 structures, l'allemand de 136, l'espagnol de 70 et le chinois – Instituts Confucius – en pleine expansion, de 322 structures. Les Chinois vont à marche forcée et installent des Instituts aussi dans les villes moyennes : en France, Poitiers et La Rochelle, par exemple...

2. Développer la notion de Maison unique, avec un même logo, une même communication.

3. Promouvoir la culture française à l'étranger, notamment ainsi que la langue française le savoir français (accompagnement d'intellectuels français à l'étranger). Ce dernier point constitue une nouvelle mission.

Aujourd'hui, un an après sa création, l'Institut français tente une expérimentation (démarrée au 1^{er} janvier 2012), sur la base du volontariat (douze postes sont volontaires). Jusqu'à présent, les Instituts français dépendaient des ambassades. Désormais, l'Institut français à Paris serait la tête de pont du réseau. Si l'expérimentation va jusqu'à son terme, tous seront directement rattachés à l'Institut français à Paris qui disposera dès lors d'un budget global. Ce rattachement de ces douze postes représente un budget de 65M€.

La réforme sera poursuivie jusqu'en 2013. Alors, le législateur décidera ou non de l'entériner, le processus restant réversible. La réforme a été portée différemment selon les ministres, très soutenue par Bernard Kouchner, beaucoup moins par Michèle Alliot-Marie. Aujourd'hui, Alain Juppé y est plutôt favorable.

- *Quel est l'objectif du rattachement à Paris plutôt qu'aux ambassades ?*

Naturellement, les ambassadeurs sont opposés à ce transfert de tutelle, car ils perdent en autorité, d'autant plus que, bien souvent, l'action culturelle constitue une part importante de l'action diplomatique. Les sénateurs ont joué un rôle déterminant en faveur d'une réforme dont ils appréciaient l'effet de plus grande lisibilité. L'argument d'économies budgétaires a également pesé ainsi que la volonté de renforcer le poids des Instituts français face au réseau des British Instituts.

Même si personne ne sait si la réforme ira à son terme, aujourd'hui, l'expérimentation avec les douze instituts volontaires est plutôt bien engagée.

L'institut français à Paris. Employant 150 personnes, il se compose de cinq grands départements :

- l'échange et la coopération artistique (c'est sa mission fondamentale, comme auparavant celle de l'AFAA),
- le livre et la promotion du savoir,
- le cinéma,
- la langue française,
- et le département développement et partenariat, une mission transversale qui se divise en quatre pôles :
 - o Les saisons culturelles (cultures étrangères en France et réciproquement) – ici l'annulation de l'Année du Mexique a été particulièrement douloureuse. Les projets 2012 sont la Croatie, l'Afrique du Sud, le Viêt-Nam et le Kazakhstan. Les saisons sont organisées d'Etat à Etat. Elles durent en général six mois, parfois un an.
 - o Les résidences (accueil d'artistes étrangers dans deux lieux parisiens).
 - o L'Europe : mener un lobbying pour la bonne prise en compte de la culture française par les politiques extérieures de l'UE.
 - o Le partenariat avec les collectivités territoriales, 24 à ce jour. Ce n'est pas un réseau mais une volonté de défendre trois perspectives :
 - Considérer qu'aux côtés de l'Etat et du fait de la coopération décentralisée, les collectivités sont aussi des acteurs de la diplomatie culturelle.

- Considérer que les ressources sur les territoires doivent aussi s’inscrire dans la mobilité internationale. Il s’agit, aujourd’hui que les collectivités sont le premiers financeurs de l’action culturelle publique, d’avoir un vrai regard sur ce qui se fait sur tout le territoire français.
- Accompagner, conjointement avec les collectivités, les projets à l’étranger, quels que soient les domaines ; spectacle vivant, arts visuels, cinéma... Ce dispositif permet des conventions avec onze villes et treize régions. Il est essentiellement centré sur les grandes métropoles et les conseils régionaux sans pour autant refuser le dialogue avec des villes plus petites et avec les conseils généraux. Le président de l’Institut, Xavier Darcos, est particulièrement sensible à cette dernière dimension d’action.
- *L’Institut français travaille-t-il avec des collectivités territoriales étrangères ?*
Les régions ont désormais une politique de relations étrangères identifiée comme telle. C’est une de leurs compétences fortes. L’Institut est très attentif aux situations de proximité géographique des collectivités, notamment aux jumelages et à la coopération entre régions françaises et étrangères, même si sa dimension propre reste le lien entre les pays. Il existe d’ailleurs des jumelages très structurants, comme Bordeaux avec le Québec ou Saint-Petersbourg.
L’Institut organise aussi des mini-saisons de ville à ville, appelées “Tamdems”. Par exemple entre Paris et Buenos-Aires. Aujourd’hui c’est Berlin-Paris. Certes ce sont là des capitales, mais l’Institut s’intéresse aussi à d’autres villes, en particulier Toulouse.
- *Les élus ne pourraient-ils pas être mieux irrigués d’informations sur l’action de l’Institut ?*
Notre mission première est de promouvoir la France à l’étranger. La réciproque est moins vraie. Mais en effet, en particulier pour les saisons, la communication est un peu insuffisante. Il nous manque ce niveau d’information.
- *La francophonie est-elle une priorité de l’Institut français ?*
Nous avons la volonté de ne pas nous substituer à l’OIF, mais de fait, la défense de l’enseignement de la langue française – notre réseau de professeur ainsi que le travail des Alliances françaises – relève de la francophonie.
- *Comment la FNCC pourrait-elle être concrètement associée au travail de l’Institut français ?*
C’est une réflexion à mener. Peut-être y a-t-il un début de réponse avec l’organisation prochaine d’un premier rendez-vous, au Sénat, sur la coopération culturelle décentralisée, car Xavier Darcos a le souhait d’associer les collectivités. Ce rendez-vous sera organisé en lien avec la structure de promotion du cinéma français dans le monde, uniFrance.

*

Stéphanie Guyard, de la DGLF.LF (*Délégation générale de la langue française et des langues de France au ministère de la Culture*). La DGLF.LF est une petite structure d’une trentaine de personnes qui travaille avec l’OIF ainsi qu’avec le ministère des Affaires étrangères. Ses missions :

- Législative : respect de la loi Toubon sur l’utilisation du français dans les services publics
 - La recherche de la terminologie : trouver des équivalents français aux termes anglais ou autres (courriels au lieu de emails...), avec un site Internet, wikilf, très apprécié,
 - La traduction : fonds d’aide pour les colloques (Fonds Pascal)
 - Le réseau OPALE, qui rassemble les organismes francophones de politique et d’aménagement linguistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la France, du Québec et de la Suisse romande et se réunit une fois par an.
- La manifestation phare de la DGLF est la Semaine de la langue française, soutenue par les ministères des Affaires étrangères, de la Culture, de l’Intérieur et de l’Education nationale. Elle se déroule dans plus de 200 pays, avec une grande diversité de projets.
- L’Education nationale, pour sa part, organise le concours des 10 mots, dans les collèges et les lycées. Il y a eu, en 2011, 300 projets présentés. Cette année, ce seront environ 500 projets. Le prix est remis à une classe à l’Académie française. L’an passé, les lauréats ont été des classes du Laos et de Madagascar ainsi qu’un collège de la banlieue parisienne.
- Le principe de la Semaine de la langue française est de manifester son attachement à la langue française de quelque manière que ce soit. Avec également un “message” : le lien social, l’évolution ou encore, cette année, le rapport à l’intime.
- Le concept : 10 mots communiqués au grand public pour pouvoir les décliner sous toutes les formes artistiques. Cette année, en partenariat avec l’Education nationale, des fiches ont été publiées sur chacun des 10 mots. De nombreux acteurs culturels (dont beaucoup qu’on ne connaît même pas) s’en emparent : enseignants, bibliothécaires, slameurs, conteurs, acteurs sociaux... Certains ont regretté que la manifestation se concentre seulement sur une semaine. On a alors créé “dis-moi dix mots”, dès juin, pour permettre un travail tout au long de l’année ainsi qu’une exposition de douze panneaux qui circule dans les bibliothèques.
- Maintenant tout est prêt dès l’automne. Et on utilise la Semaine de la langue française comme une manifestation phare, surtout à l’étranger. Cette année il y aura aussi une manifestation commune avec le Printemps de Poètes, au musée du Quai Branly.
- Pour promouvoir la Semaine de la langue française, nous avons créé le concept de “ville partenaire” : on propose aux villes qui le souhaitent de s’investir dans cette manifestation et d’avoir ainsi le label. Cela suppose de mobiliser les acteurs éducatifs, sociaux et culturels.
- Chaque édition est parrainée par un artiste ou une structure artistique. Pour 2012, ce sera la Comédie française.

Jacques Mercier explique qu’à Douai, il a associé à la Semaine de la langue française un plasticien et qu’il essaie d’associer des classes de français des villes jumelées avec Douai. Il y a également un concours de vidéo sur les proverbes.

*

Projets de la commission

- Réactualiser la Feuille de route en en complétant les objectifs.
- Le président ou un représentant de l’AFCCRE (Association française du conseil des communes et régions d’Europe) sera invité à la prochaine réunion de la commission
- Il faut réfléchir à un questionnaire auprès des adhérents de la FNCC sur leurs initiatives internationales à partir d’un questionnaire existant (il n’en existe pas de version numérique...).
- Un lien sera établi avec l’association des Rencontres, qui organise une table-ronde à Avignon, le 19 juillet, sur le thème des Capitales européennes de la culture.

*Compte-rendu rédigé par
Vincent Rouillon, vous pouvez le lire à l’adresse*